

## Récapitulatif de l'inspection 2019

Dates

Réception Autorité Territoriale :

Information du CT / CHSCT :

**Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale des  
Pyrénées-Orientales**

-----

Service hygiène et sécurité





**La Cabanasse**

Site / Services	Date	Risques identifiés				Propositions de l'ACFI			Déjà identifié N-1	Plan d'actions de la collectivité			
		Observations	Illustration page	Nature du risque / Thématique	Priorité	Humaines	Organisationnelles	Techniques		Mesures de prévention effectives	Délai	Responsable	
<b>Hôtel de ville - Ateliers municipaux - Salle des Fêtes</b>	<b>09/05/2019</b>	Absence de prise en compte des remarques sur les rapports de vérification des installations électriques.	21	Vérification générales périodiques	1	/	Organiser dans le registre de sécurité incendie les documents relatifs aux vérifications générales périodiques. Ne garder que l'année N-1	Prendre en compte les éventuelles remarques de ces vérifications.					
		<b>Atelier municipal :</b> Présence de bouteilles de gaz proches des zones de travail.	11	Chimique	2		Rassembler et stocker les bouteilles de gaz dans un endroit approprié.	Mettre en place un moyen de stockage à l'extérieur fermé à clef.					
		<b>Atelier municipal :</b> Stockage non réglementaire des produits chimiques.	11	Chimique	2	/	Ranger et classer les produits selon leurs propriétés chimiques.	Fournir des armoires ventilées et adaptées pour le stockage des produits chimiques. Mettre en place des bacs de rétention pour les produits chimiques.					
		<b>Atelier municipal ; 1er étage :</b> Absence de vérification générale périodique du palan.	13	Equipement de levage	2	/	Faire contrôler le palan par un organisme agréé.	Prendre en compte les éventuelles remarques de ces vérifications.					
		<b>Petit camion benne (blanc) :</b> Absence de signalisation complémentaire.	15	Conduite d'engins	2	/	/	Équiper le petit camion benne de la signalétique complémentaire réglementaire : -Bandes rouges et blanches rétro réfléchissantes -Gyrophare et d'un tri-flash					
		<b>Atelier municipal ; extérieur :</b> Présence d'un camion benne inutilisé.	17	Circulation et matérialisation des lieux de travail	2	/	/	Evacuer le camion benne inutilisé.					
		Absence de vérification générale périodique annuelle sur les extincteurs.	21	Vérification générales périodiques	2	/	S'assurer que les contrôles et vérifications générales périodiques des extincteurs soient bien effectués chaque année.	/					
		<b>Tracteur :</b> Absence d'autorisation de conduite.	15	Conduite d'engins	3	/	Mettre en place l'autorisation de conduite pour l'agent technique.	/					
		<b>Atelier municipal ; sanitaires :</b> Absence de nettoyage régulier des sanitaires.	17	Hygiène	3	/	Assurer un nettoyage constant des sanitaires.	/					
		<b>Mairie ; bureau administratif :</b> Présence d'une unité centrale sur le bureau réduisant l'espace de travail.	19	Travail sur écran	3	/	/	Etudier la possibilité de placer l'unité centrale sous le bureau afin de libérer de l'espace de travail sur la partie droite du bureau.					
		<b>Accueil mairie :</b> Néons défectueux.	19	Eclairage des lieux de travail	3	/	/	Remplacer le néon défectueux.					
Absence de mise à jour du Document Unique pour l'année 2019.	7	Base Documentaire	3	/	Mettre à jour le Document Unique pour l'année 2019 en intégrant les observations de l'ACFI.	/							

**Récapitulatif de l'inspection 2019**

Dates  
Réception Autorité Territoriale :  
Information du CT / CHSCT :

Centre de Gestion de la Fonction  
Publique Territoriale des  
Pyrénées-Orientales  
-----  
Service hygiène et sécurité




La Cabanasse

Site / Services	Date	Risques identifiés				Propositions de l'ACFI			Déjà identifié N-1	Plan d'actions de la collectivité		
		Observations	Illustration page	Nature du risque / Thématique	Priorité	Humaines	Organisationnelles	Techniques		Mesures de prévention effectives	Délai	Responsable
Hôtel de ville - Ateliers municipaux - Salle des Fêtes	09/05/2019	Absence de registre danger et imminent à l'hôtel de ville.	9	Base Documentaire	3	Expliquer aux agents l'utilité de ce registre ainsi que la procédure danger grave et imminent.	Mettre en place le registre danger grave et imminent à l'hôtel de ville.	/				
		Assistant de prévention : Absence d'assistant de prévention et de lettre de cadrage.	9	Base Documentaire	3	Former un assistant de prévention auprès du CNFPT.	Fournir une lettre de cadrage fixant les moyens à disposition de l'assistant de prévention. Nommer l'assistant de prévention par voie d'arrêté.	/				
		Atelier municipal : Présence d'un bidon non identifié.	11	Chimique	3	/	Evacuer les produits non étiquetés ou mettre en place un étiquetage permettant d'identifier les produits.	/				

Signature de l'Autorité territoriale  
Cachet de la collectivité